

Saint-Pierre, le 05 juin 2020

Monsieur le Préfet de la Réunion
Monsieur Jacques BILLANTMadame la Directrice Générale de l'ARS de la Réunion
Madame Martine LADOUCKETTE**Objet** : Préavis de grève le 16 juin 2020

Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Générale,

Conformément aux dispositions prévues par la Loi du 13 juillet 1983 et aux articles L521-2 et L521-6 du Code du Travail, le Syndicat Santé Sociaux CFDT Réunion vous informe du dépôt d'un préavis de grève :

du **LUNDI 15 JUIN 2020 - 20 heures**
au **MERCREDI 17 JUIN 2020 - 8 heures****LA CFDT SANTE SOCIAUX REUNION revendique
un volet outre-mer du Ségur de la santé avec:**

- L'abandon des projets de fermeture de lits dans les établissements de santé.
- Le recrutement de personnel supplémentaire pour faire face aux besoins sanitaires de la Réunion.
- La dissolution du COPERMO donc du plan de retour à l'équilibre du CHU.
- L'augmentation significative du coefficient géographique, afin de doter les structures de soins de moyens pérennes tenant compte de l'insularité.
- La revalorisation salariale pour l'ensemble du personnel de santé (Aide à Domicile, Privé Lucratif, Privé non Lucratif, Public).
- Des crédits supplémentaires en faveur du renforcement de la décentralisation en matière de gestion de risque et de crise sanitaire de type COVID-19.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations respectueuses.

PRÉFECTURE
DE LA REUNION

08 JUIN 2020

R.U.
COURRIER

Agence de Santé Océan Indien

08 JUIN 2020

REÇU PAR COURRIER

Secrétaire Général



LOCK-FAT Expédit